

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR,
DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

du

MARDI 13 MARS 2012

Question de M. André Frédéric à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "le bâtiment occupé par la police dans l'enceinte du circuit de Spa-Francorchamps" (n° 9519)

01.01 **André Frédéric** (PS): Madame la ministre, je serai bref car ma question n'est pas récente.

Les policiers qui sont chargés du maintien de l'ordre lors des grandes manifestations au circuit de Spa-Francorchamps se plaignent de leurs conditions de travail dans le bâtiment qui est mis à leur disposition. Celles-ci sont jugées déplorables à tel point que les policiers menaçaient, il y a quelques semaines, de faire grève lors des prochains gros événements sur le circuit, ce qui aurait des conséquences terribles.

Les griefs concernent le simple vitrage qui ne permet pas une isolation phonique suffisante, des problèmes d'odeur des sanitaires, l'absence d'eau chaude, etc.

Un préavis de grève sera déposé si les conditions de travail ne s'améliorent pas dans la ferme Foguenne qui leur sert de quartier général lors des grands événements.

De plus, le chef de zone responsable du poste de police Spa-Francorchamps relève également des problèmes liés à l'application de la loi Salduz. Les conditions de confidentialité pour les justiciables ne seraient pas respectées puisqu'il n'y a pas de cellules distinctes.

Êtes-vous informée de cette situation? Comptez-vous prendre des mesures avec le gestionnaire du circuit pour y remédier?

01.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Cher collègue, en ce qui concerne le niveau fédéral, je n'ai pas reçu de préavis de grève à ce sujet.

D'après les informations obtenues, il apparaît que la ferme Foguenne est un bâtiment que la société commerciale du circuit de Spa-Francorchamps met à disposition de la police locale, qui est responsable du service d'ordre lors des compétitions sportives sur le circuit.

La police locale l'utilise à raison d'environ 15 jours par an comme point d'accueil judiciaire. Elle y reçoit les plaignants, les victimes et les personnes arrêtées qui y sont placées.

Le chef de corps m'a informée avoir demandé une visite des lieux du médecin du travail, en application de la loi sur le bien-être. Il en attend le rapport. Par ailleurs, la direction de la société se dit prête à discuter d'aménagements et d'améliorations. Je suis dès lors convaincue que toutes les autorités concernées (l'entreprise, les autorités locales et policières) trouveront un accord à cet égard.

01.03 **André Frédéric** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.